



TOUS ENSEMBLE, LE 18 MARS !

Dans le prolongement de l'appel national des organisations CGT, CGT-FO, FSU et SUD, la CGT Amadeus, Cap Gemini, ATOS, CGI, Sopra, AUSY, Eurogiciel, Accenture, Assystem, GFI et Solidaires Informatique chez Astek, AtoS, Ericsson, GFI, SII, SIS, Sogeti, Sopra, Spie et Steria appellent l'ensemble des salariés à participer à la **grève nationale interprofessionnelle** et aux **manifestations départementales qui auront lieu dans toute la France le 18 mars prochain** contre le pacte de responsabilité voulu par le gouvernement et signé, le 5 mars, par le patronat et les organisations CFDT, CFTC et CFE-CGC.

Alors que les salariés subissent, notamment dans les SSII, le gel des salaires et, de plus en plus, des licenciements de retour de mission d'Amadeus, le pacte de responsabilité prévoit **une baisse brutale de notre salaire différé**.

Les cotisations patronales de la branche famille de la Sécurité Sociale, qui figurent sur notre fiche de paie, devraient en effet être supprimées. Elles représentent 160€/mois pour un cadre avec un salaire brut de 3000€. Il s'agit donc de baisser notre salaire et de transférer le financement de la Sécurité Sociale, qui repose essentiellement sur les cotisations, vers l'impôt.

Pour financer ce hold-up sur nos salaires, **dans le seul but de baisser brutalement le coût du travail (par exemple, nos employeurs réaliseraient une économie de 1900€ sur un salaire de 36000€/an)**, le gouvernement s'est engagé à réduire les prestations sociales et les dépenses publiques de 50 milliards d'euros ! C'est-à-dire une cure d'austérité majeure pour des pans entiers des services publics et de la Sécurité Sociale.

De plus, le pacte signé le 5 mars prévoit, en son article 2-a et dès le deuxième semestre 2014, **une nouvelle négociation de déréglementation du Code du Travail dans le prolongement de l'ANI du 11 janvier 2013**. Pour rappel, l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 avait porté un coup majeur, voire supprimé purement et simplement, des dispositions fondamentales du Code du Travail en matière de protection des salariés contre les licenciements et les baisses de salaire. C'est donc une nouvelle étape de déréglementation qui s'annonce au moment même où le MEDEF propose, avec l'appui de la CFDT, de déplaçonner le délai de carence des indemnités chômage pour les cadres licenciés avec des indemnités supra-légales.

Seule la mobilisation des salariés, dans la grève interprofessionnelle unissant le public et le privé, peut faire reculer ces projets et imposer des augmentations de salaire pour l'ensemble des salariés.

TOUS ENSEMBLE, EN GREVE ET EN MANIFESTATION LE 18 MARS ! RDV A 10H, GARE THIERS A NICE

CONTACTS : ul-cgt-antibes@wanadoo.fr ou contactitec@solidaires.org